JOHN MARIE ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

3 mois 6 mois 1 an LOT et Départements limitrophes 4 fr. 25 8 fr. 15 fr. TÉLÉPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse Rédaction & Administration CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur - L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)..... ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... RÉCLAMES 3º page (- d° -)..... 1 fr. 25 2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

ÉVÉNEMENTS

Une nouvelle note allemande à la C. D. R.: Le Reich demande l'examen de sa capacité de paiement. — La misère et la famine menacent-elles le peu-ple allemand? — Dans la Ruhr: la reprise du travail débute par... la fermeture des usines! - La proclamation de la République Rhénane : quelques incidents. — Le Palatinat va-t-il également se cons-tituer en République autono-

Le gouvernement allemand a fait remettre une nouvelle note à la Commission des Réparations.

Ce qui frappe tout de suite dans cette note c'est que le cabinet du Reich, après avoir durant de longs mois violé délibérément le Traité de Versailles, n'hésite plus aujourd'hui à s'en réclamer.

Il déclare que si les prestations en nature au bénéfice des puissances oc-cupant la Ruhr ont été suspendues pendant toute la période de la résisance passive, cette même suspension n'a plus de raison d'être dès le moment où sont rapportées les ordonnances organisant la résistance.
Donc, en principe, l'Allemagne se
déclare prête à reprendre les presta-

Nous soulignons en principe. Car, le gouvernement allemand, aussitôt après avoir affirmé un tel principe, s'empresse d'établir qu'il ne saurait e mettre en pratique

De fait, non seulement l'Allemagne se déclare hors d'état de financer les prestations en nature, en ce qui conerne du moins la France et la Belgique, mais elle ne veut pas davantage rembourser aux industriels les livraisons destinées aux autres puissances. Il n'est pas sans intérêt de rappeler que, pendant toute la période d'occupation, l'Italie a touché intégrale-

ment ses livraisons. Quoi qu'il en soit, la note allemande comporte une contradiction flagrante entre le principe admis et les réalités qu'on nous offre.

Pour justifier ses réserves et réclamer une nouvelle évaluation de sa capacité de paiement, Berlin allègue le changement radical survenu dans la situation de l'Allemagne : occupation de la Ruhr, barrière économique entre les pays occupés et le reste du

Toutefois, Berlin omet de mentionner les sommes énormes — quelque 7 milliards de marks-or — consacrés à financer la résistance passive.

Telle est la substance de la note allemande.

Quel accueil lui réservera la Commission des Réparations?

ll est probable que, tout en reconnaissant la situation particulière du Reich, la Commission se refusera à laisser transformer en bénéfices pour l'Allemagne l'obstruction au Traité-

L'Allemagne paraît au seuil d'heures particulièrement graves. Nous montrions l'autre jour, les di-

visions politiques qui ébranlent l'édifice de l'Empire. Mais cette agitation des divers Elats ne constitue qu'un aspect des

Il en est un autre non moins grave:

l'ensemble de la population allemande est menacée littéralement par une vague de misère et de famine. De fait, des troubles ont éclaté un

peu partout : à Berlin, à Hambourg, à Brême, à Francfort, à Brunswick. Les scènes de pillage se multi-

plient en maints endroits. Officiellement, on les met sur le compte des communistes.

En réalité, ils sont le fait d'affamés. Dans les grandes villes surtout, approvisionnement en farine est mplètement insuffisant.

L'avenir immédiat s'annonce plus ombre encore et l'on s'explique le sarroi des dirigeants du Reich qui savent plus de quel côté recher-

payer cher, très cher, la folle politique de ses dirigeants.

Dans la Ruhr, dès maintenant, la uation est devenue difficile.

On sait que le Reich a décidé, à dadu 20 octobre, de suspendre l'ocde tous crédits pour les provinces Depuis neuf mois, industriels, ou-

vriers et fonctionnaires, plus de et s'étant mis en rébellion ouverte 50 0/0 de la population civile de la contre la République allemande. Ruhr ont vécu aux dépens des caisses de la Reichsbank pour ne rien

Aujourd'hui, tout le monde se trouve dans la nécessité de travailler pour vivre.

C'est ici que surgissent de nouvelles difficultés. La plupart des industriels se montrèrent disposer à reprendre et le tra-vail et les livraisons en nature : îls entrèrent même dans ce but en pour-

parlers avec les autorités d'occupa-Mais les industriels réclamèrent au Reich une subvention pour payer leurs ouvriers, alléguant qu'ils n'avaient pas les moyens de le faire

eux-mêmes. A cette demande, Berlin a répondu par une fin de non-recevoir; Berlin répond que ses finances ne lui permettent pas de payer actuellement les prestations.

Le résultat ? La totalité des mines de la Ruhr s'apprêtent à fermer leurs portes et à congédier leurs ouvriers.

Les industriels allemands préfèrent fermer leurs usines plutôt que de venir en aide au Reich. Ils se refusent à consentir au moin-

dre sacrifice. Peu leur importe également que les ouvriers, mis à la porte, soient réduits à la misère.

Cette misère qu'ils auront provoquée, ils s'en moquent absolument. Aussi bien sont-ils prêts, dès que l'effondrement dans l'abîme s'annoncera, à fuir le navire s'engloutissant : leur argent est en sûreté à l'étranger; ils ne manqueront pas d'aller le re-

C'est pourquoi, toutes les tentatives des dirigeants allemands paraissent pour l'instant vouées à un échec

Le mouvement séparatiste rhénan poursuit ses progrès.

Ces progrès sont lents, en appa-Mais faut-il s'en étonner?

L'es dirigeants séparatistes ne disposent que de moyens réduits, insuffi-

D'autre part, le déclenchement prématuré du mouvement n'a pas permis aux leaders républicains de l'organiser comme il l'eût fallu. Néanmoins, on enregistre de nouvelles adhésions de villes à la Répu-

blique Rhénane indépendante. Incontestablement, le mouvement Quelles sont maintenant, la gravité

et la portée des incidents divers qui ont surgi de divers côtés ? Ils ne sont pas négligeables, certes. Mais il n'y a pas lieu non plus de

les exagérer. De toute évidence, Berlin ne pouvait se résigner à voir la Rhénanie sortir du cadre de l'Empire.

On pouvait prévoir que les dirigeants du Reich tenterait de mobiliser tous les éléments susceptibles d'entraver et de contre-carrer l'avènement d'une république rhénane indépendante.

De là cette agitation, parfois sanglante où l'on retrouve presque toujours la main de la Schupo.

De telles obstructions ne sont que trop naturelles : elles étaient prévues On peut même redouter qu'une période de violences sanglantes s'ouvre avant peu : Berlin doit être déterminée à tout tenter pour ne point perdre irrémédiablement la Rhénanie.

Les séparatistes rhénans disposeront-ils des moyens suffisants pour instaurer définitivement la République et vaincre la contre-offensive berlinoise plus que probable?

Il est vraisemblable, encore qu'on ne puisse se prononcer en toute certi-

Le mieux, pour l'instant, est d'enregistrer les évènements et d'attendre qu'eux-mêmes révèlent le sens du dénouement.

Voici qu'à son tour le Palatinat aspire à se libérer de la Bavière et à se constituer un état autonome, mats dans le cadre du Reich.

Les personnalités les plus importantes du Palatinat se sont réunies mercredi à Spire pour envisager l'institution d'une République Palatine.

La Poste du Palatinat, organe principal des socialistes palatins, a publié un appel disant que l'heure est venue pour le Palatinat de se séparer de la Bavière, le gouvernement bavarois ayant violé la Constitution d'empire Les socialistes auraient pris l'ini-tiative de former un Etat indépendant

dans le cadre du Reich, afin que le Palatinat, sérieusement menacé par la conduite des dirigeants bavarois, soit conservé à l'empire.

Le parti socialiste s'efforce de déterminer les autres partis du Palatinat à s'associer à la formation d'un nouveau gouvernement provisoire.

Autant qu'on puisse s'en rendre compte, l'attitude du Palatinat est surfout dictée par la conduite de la Bavière : si celle-ci restait fidèle à la République Allemande, la population palatine resterait fidèle à la Bavière. Mais, ici encore, il faut attendre le développement des évènements...

INFORMATIONS EN ALLEMAGNE

La Reichsbank ferme ses portes

Le Comité central communiste a demandé la suppression immédiate de l'état de siège et la réouverture de l'imprimerie qui imprime « Le Drapeau Rouge ». Il a adressé à ce sujet un ultimatum au gouvernement pour satisfaire à cette seconde revendica-

La Reichsbank redoutant une grève de la partie de son personnel, chargé d'imprimer des billets, a fermé ses portes. Les banques sont totalement démunies de marks, ce qui est grave, surtout un jour de paie. Une atmosphère de panique règne dans toute la

A Hambourg, les insurgés, après voir pillé un magasin d'armes, ont attaqué un poste de police. La police a tiré. La grève générale a été procla-

Au cours des troubles de mercredi, trois personnes ont été tuées et seize grièvement blessées. A Barmen, la police a tiré sur des

personnes qui manifestaient contre la vie chère, il y a eu un tué et de nombreux blessés.

Des policiers berlinois tirent

sur des personnes affamées Une rixe a éclaté dans une localité voisine de Berlin entre la police et une centaine de personnes qui déterraient les pommes de terre dans un champ. La police a tiré. Un enfant a été tué et un autre grièvement --->園<----

La République rhénane Succès séparatistes

Les séparatistes se sont emparés de la mairie de Crefeld après un siège de trente-six heures environ. La police, solidement barricadée et protégée par des fils de fer barbelés, s'est défendue avec une grande énergie. Elle n'a cédé que parce qu'une partie de son contingent est passé du côté des séparatistes.

On compte une douzaine de séparatistes tués et une cinquantaine de

Des adhésions

La République rhénane a été proclamée à Ahrweiler, à Soden, à Gelsenheim, à Radasheim.

A Mayence

L'état de siège a été proclamé à Mayence. Au cours de la manifestation qui a eu lieu mercredi à Mayence, un français, M. Léonard Constant, professeur au lycée français de Mayence fut blessé à la tête par une balle. M. Constant a succombé. Il était âgé de 40 ans et père de 6 enfants.

Avant qu'il ne succombe, M. Tirard, au nom du gouvernement français, lui avait remis la croix de chevalier de la Légion d'Honneur.

Le chancelier ferait la part du feu Le correspondant du « Daily News » à Berlin, écrit :

Il paraîtrait, selon les milieux bien informés, que le chancelier Stresemann, qui se rend à Hagen, en Westphalie, annoncera publiquement que e gouvernement du Reich a l'intention de conférer l'autonomie à la Rhé-

40 tonnes de billets

Un marchand de Luxembourg a acheté en Allemagne, pour le prix de 1:300 francs, quarante tonnes de pa-

pier-monnaie allemand, en petites coupures de 1, 2, 5, 10 et 20 marks.

Ces billets, qui représentent le chargement complet de quatre wagons de chemin de fer, seront expédiés en France, où, après avoir été débarrassés des couleurs et des matières grasses, ils serviront à la fabrication du papier de première qualité.

Un discours de M. Baldwin

M. Baldwin a prononcé jeudi soir, à Plymouth, un important discours. Parlant du problème allemand, le Premier Britannique a déclaré:

« En ce qui concerne l'Allemagne, les réparations sont pour elle la juste pénalité, pour la guerre, mais pour qu'elle puisse exécuter les répara-tions, il faut que l'Allemagne soit mise en état de payer. Il faut que sa monnaie se stabilise, que ses finances soient contrôlées, il faut qu'elle donne des garanties adéquates de pois des garanties adéquates de paie

Il s'est élevé énergiquement contre l'idée d'une dislocation quelconque du Reich.

Enfin, M. Baldwin, s'adressant à M. Poincaré, l'a supplié d'assister à une conférence générale interalliée. Voici ses propres termes:

« M. Poincaré représente à l'heure actuelle l'opinion pour ainsi dire de toute la France; je lui demande de réfléchir pour lui-même, pour son pays, pour nous et pour le monde entier une fois, deux fois et trois fois avant de repousser cette invitation. «

Le retour en Europe de M. Myron T. Herrick

M. Myron T II ambassadeur paquebot Paris, à destination de l'Eu-

Interrogé sur la situation actuelle de l'Europe, M. Myron T. Herrick a déclaré:

— Ma sympathie pour la France est aussi forte que jadis. C'est tout ce que je puis dire à ce sujet.

Au Maroo espagnol

Selon des dépêches de Mélilla, les aviateurs ont observé d'importantes concentrations ennemies en vue des positions avancées de Mélilla, contre lesquelles les Riffains prépareraient une violente attaque.

Indépendamment du train militaire attaqué aux environs de Tétouan, l'ennemi a ouvert un feu nourri d'artillerie contre des convois dirigés sur la position de Tizzi-Azza.

Une interpellation sur la crise des loyers

M. Pierre Dormoy, député de la Seine, vient d'adresser aux ministres de l'hygiène et de la justice une lettre les informant de son intention de les interpeller sur les mesures que compte prendre le gouvernement pour remédier à la crise des loyers et de l'habitation.

L'association républicaine des anciens combattants assignée aux fins de dissolution

A la requête de M. Scherdlin, procureur de la République, M. Jegout, substitut de la 4º section a introduit une assignation devant la 1re chambre du tribunal civil aux fins de dissolution de l'A. R. A. C. L'assignation est donnée pour le 31 octobre.

La requête du parquet relève dans les statuts diverses énonciations contraires à la loi du 1er juillet 1901 sur les associations notamment: « La renonciation par les anciens combattants au principe de la défense nationale en régime capitaliste et la propagande antimilitariste. »

Condamnation à mort

Un domestique Marcel Bonnefemme, 31 ans, tua ses patrons le 22 février dernier, dans la ferme du Fresquet, à Castelnau-d'Auzan (Gers). 4 personnes furent abattues à coups de fusil : le père, la mère, le grand'père, la grand'mère. Les trois enfants furent épargnes. La cour d'assises du Gers a con-

allemands auprix de 1.300 fr. Exécution capitale à Alger Jeudi matin, a eu lieu à Orléansvil-

damné l'assassin à mort.

fois condamnés à mort pour assassinat, par les cours criminelles d'Orléansville, de Mascara et de Mostaga-

On reparle de la hausse illicite!

On signale de tous côtés une recrudescence de hausse illicite et de nombreux confrères demandent que des mesures de répression soient prises une fois pour toutes.

Hausse sur les farines, sur les vins, sur les alcools, sur le sucre, c'est ce que l'on constate tous les jours.

Sur le sucre, denrée de première nécessité, la hausse est injustifiée, et on sait pourquoi. Dans tous les cas, notre confrère parisien « la Presse » donne les raisons qui ont motivé cette hausse que nous avons signalée, il y a quelques semaines, et contre laquelle les pouvoirs publics déclarèrent qu'ils allaient prendre des mesures.

Evidemment, aucune mesure n'a été prise : les spéculateurs ont continué leur trafic, en toute sécurité et avec grands profits.

C'est ce qu'affirme notre confrère la Presse » qui paraît bien rensei-

« Récemment à la Réunion, on a fait pression sur des petits planteurs mal informés, pour qu'ils cèdent leur sucre à bas prix, alors qu'à Paris, il était coté au prix fort. Par de faux télégrammes, on leur avait annoncé mes annoncant les cours' o ncieis iurent « égarés » pendant 15 jours.

« Enfin, un nouveau coup serait en préparation.

Dejà, aux ménagères qui s'inquiètent aujourd'hui du prix croissant des denrées, certains épiciers, qui doivent être bien renseignes par les courtiers, glissent dans l'oreille : « C'est comme le sucre, vous allez voir, cet hiver! Profitez-en à 3,90. » On voit déjà la manœuvre qui s'esquisse. Le coup réussira-t-il encore

La hausse sur les vins se produit de la même façon. Un marchand arrive dans une commune, visite deux cu trois caves et achètent, au prix fort, une ou deux barriques de vin par cave. Il s'en va en promettant de revenir pour acheter les caves entières au même prix. Il ne revient pas.

Mais le propriétaire alléche, ne veut pas se dessaisir de son vin à un prix inférieur à celui qui lui a été payé par le marchand. Et il garde son vin. Ses voisins renseignés sur le prix payé, font de même.

Et pendant ce temps, le marchand vend à prix fort les stocks de vins qu'il a dans ses chais.

Evidemment, c'est le consommateur qui écope. Mais qui donc, depuis 1914, s'est occupé des intérêts des consommateurs? Certes, le Parlement a voté la loi

du 20 avril 1916 dont l'article 10 est particulièrement sévère contre les spéculateurs et accapareurs. Mais quand l'a-t-on appliquée contre les gros spéculateurs?

Ceux-ci se sont toujours tirés d'affaire; en France, les gros ont toujours raison.

Eh bien, en Espagne, ce n'est pas, actuellement, la même chose. Nous ne sommes certes pas de ceux qui souhaitent et aiment les coups de force des dictateurs. Mais, en vérité, la dictature, au point de vue économique, a du bon, en Espagne.

En effet, le dictateur Primo de Ri-

vera a de la poigne. Les tractations louches, les abus, les gabegies, ont trouvé en lui un adversaire acharné. Le capitaine-général a, pour « irrégularités » de toutes sortes, exactions, malversations, falsifications, etc., fait incarcérer la municipalité de Murcie, au complet

Il a déjà supprimé un peu partout des milliers d'emplois, - de sinécu-A Madrid, les bouchers, les boulangers, les crémiers, les épiciers sont dotés d'un contrôle journalier qui les empêche de stocker et de majorer. Des tarifs leur sont imposés. Sanctions: fortes amendes et prison imverneurs civils de toutes les provinces fixe à 14 pour cent le bénéfice net annuel qu'un commerçant peut réaliser: 5 pour cent au capital investi, 6 pour cent à la Direction de l'affaire, 3 pour cent pour imprévus... Un contrôle permanent et rigoureux est établi là,

Ces mesures sont rudes, mais elles sont nécessaires. Et de cette façon, on ne verra pas des spéculateurs réaliser des fortunes inouïes au détriment des consommateurs qui, pour 'immense majorité, n'ont pour vivre que des ressources excessivement modestes.

Il est à souhaiter qu'en France, de pareilles mesures soient prises et que

les spéculateurs soient frappés.
Nous entrons dans la période d'hiver, et, malheureusement, l'année a été déficitaire au point de vue des ré-coltes. C'est donc le moment de sévir contre la spéculation. Non. On va faire de la politique: elle sera alimentaire pour certains !...

LOUIS BONNET.

Médaille militaire posthume La médaille militaire posthume a été attribuée à la mémoire de notre jeune compatriote Marcel-Jean-Marie Feydet, mort pour la France.

Voici la citation : « Soldat courageux et dévoué. Tombé glorieusement pour le salut de la patrie, le 4 sep-tembre 1916, au tunnel de Tavanes, en résistant avec la plus mâle énergie aux assauts de l'ennemi. » Croix de guerre avec étoile de bronze.

Marcel Feydet était le fils du sym-pathique chef de bureau honoraire de la Préfecture. M. Bernère, lieutenant au 7° d'in-

fanterie, est affecté au 14° régiment

de tirailleurs.

Enregistrement M. Pujol, receveur de 5º classe à Montcuq, est nommé receveur de 4º classe à Riscle (Gers).

Experts des Tabacs

Jeudi soir, les résultats des élections des experts des tabacs pour la livraison de la récolte de 1923 ont été proclamés: Sont élus : 1re Commission: MM. Conquet, de

Tour-de-Faure et Feyret, de Lamadeleine, titulaires, - MM. Roques, à Cajarc et Bach, à Lalbenque, suppléants. 2º Commission: MM. Marcenac, à Marcilhac et Cabarrot, à Arcambal,

titulaires, — MM. Alazard, à Caillac, et Bastide, à Sabadel, suppléants. 3º Commission: MM. Ayral, à Larnagol et Cossé, à Cahors, titulaires, — MM. Jouffreau, à Prayssac, et Cou-

derc, à St-Géry, suppléants.

Commission de Souillac: MM. Gouygou, à Strenquels, et Gineste, à Salviac, titulaires. - MM. Gibert, à Gourdon, et Lautard, à St-Germain, suppléants.

Mairie de Cahors (Communiqué) Monsieur de Monzie, sénateur, vient de recevoir la lettre suivante:

Paris le 22 octobre 1923. Monsieur le Ministre, Vous avez bien voulu signaler à mon attention la demande de subvention sur les fonds du produit des Jeux formés par

la commune de Cahors. Je suis heureux de vous faire connaître que, sur avis conforme de la Commission chargée de la répartition des fonds du produit des Jeux, je viens d'accorder une subvention de 200.000 francs. Agréez, M. le Ministre, l'assurance de

ma haute considération. Le Ministre de l'Intérieur. Pour le Minis-Le Chef de Cabinet : Signé : Illisible.

Comité du Monument des Instituteurs du Lot

Morts pour la France Le Comité réuni jeudi 11 octobre a pu constater que le monument complètement terminé et érigé dans la cour d'honneur de l'Ecole normale d'Instituteurs produit un superbe effet avec son cadre de verdure, ses motifs décoratifs et la statue en bronze de l'écolier déposant un bouquet de

fleurs sur la stèle en souvenir de ses Maî-Pour des raisons diverses qui seront mentionnées dans le prochain Bulletin de l'Association amicale, le Comité a décidé que la date de l'inauguration serait repor-tée au mois de mai 1924.

20

lon

subventions suivantes: 9.000 fr. pour le transfert du cimetière de la commune de Tauriac; 14.000 fr. pour le transfert du ci-

metière de la commune de Biars; 9.000 fr. pour le transfert du cimetière de la commune de Meyronne; 7.000 fr. pour le transfert du cimetière de la commune de St-Maurice.

M. Emile Delmas, l'actif député du Lot a reçu, du ministre de l'intérieur, la lettre suivante:

Monsieur le Député et cher Collègue, Vous avez bien voulu signaler à

mon attention la démande de subvention sur les fonds du produit des Jeux formée par la commune de Lacapelle-Marival

Je suis heureux de vous faire connaître que sur avis conforme de la commission chargée de la répartition des fonds du produit des Jeux, je viens d'accorder une subvention de 7.000 francs.

Veuillez agréer, etc...

Retraites ouvrières

L'ancienneté des commis de 3' classe du Lot ci-dessous désignés des services des retraites de préfecture est fixée comme suit : MM. Berbier, au 1er décembre 1919

et Courtiau au 1er mars 1922. L'ancienneté des commis de 4° classe est fixée : Mlle Labarthe, au 1er juillet 1920.

Chemin de fer

A la suite de nouvelles et pressantes démarches faites par M. Bouat, auprès de la Compagnie d'Orléans, en vue d'obtenir la mise en marche journalière des trains: 1° 2010 circulant entre Montauban

et Brive le samedi de chaque semaine et entre Montauban et Cahors le lundi de chaque semaine; 2º 2005 circulant entre Cahors et

Montauban les lundi et samedi de chaque semaine, l'actif Conseiller général de Mar-

tel vient de recevoir la lettre suivante:

Paris, le 19 octobre 1923. Monsieur le Conseiller général,

Vous avez bien voulu attirer mon atten-Vous avez bien voulu aftirer mon altention sur l'intérêt que présenterait la mise en marche journalière du train périodique 2.010 entre Montauban et Brive et du train 2.005 entre Cahors et Montauban.
J'ai l'honneur de vous faire connaître, M. le Conseiller général, que nous chercherons lors de nos études pour le prochain service, (1er juin 1924) à donner satisfaction à votre demande.

Recevez, M. le Conseiller général, l'assurance de ma considération très distinguée. Le Chef de l'Exploitation-Adjoint, BAILLARGUES.

Le parcours de ces deux trains rendu journalier entre Brive et Montauban, aller et retour, donnera satisfaction aux populations du Lot et notamment aux voyageurs rentrant dourdon vers souniac, mariei, saint-Denis, Bretenoux, Gramat, les Quatre-Routes, etc... qui trouveront dans la soirée, par l'utilisation du train 2010, soit à Souillac, soit à Saint-Denis-près-Martel, les correspondances nécessaires vers toutes les directions. C'est avec plaisir que nous enregistrons la promesse de nouvelles facilités pour nos déplacements lors du prochain service.

Et l'arroseuse?

L'arroseuse-automobile est arrivée à Cahors où elle a produit une vive sensation sur tous ceux qui l'ont vue, surtout lorsqu'elle a parcouru les boulevards en répandant de l'eau.

Mais depuis son arrivée, on ne l'a plus vue. Que se passe-t-il ? Elle n'est pas malade, au moins ? nous demandait un citoyen curieux.

Non, elle est simplement remisée, en attendant que la période de sécheresse revienne.

Toutefois, ces jours derniers, nos houlevards et nos rues sont bien poussiéreuses et un peu d'eau répandue ne serait pas inutile.

L'arroseuse-automobile a eu plusieurs fois l'occasion de sortir de la remise où elle est remisée.

Mais, en cette saison, on attend tous les jours la pluie. Alors... que l'arroseuse se repose! L. B.

Attention au poids!

Le Journal de la Boucherie publie. la décision que voici :

« Sur requête du préposé aux poids et mesures de Blois et par jugement du Tribunal correctionnel de cette ville, en date du 10 mai 1923, M. C ..., boucher à Blois, avait été condamné à 100 francs d'amende pour « tromperie sur la quantité de la marchandise vendue.

Sur appel, la Cours d'Orléans, dans son audience du 11 juillet 1923, a confirmé la décision des premiers

Juges.

Motif du délit : « Le boucher négligeait d'équilibrer, par une autre d'égale grandeur, la feuille de papier sur laquelle il pesait la viande, d'où une différence de dix grammes. »

C'est le « Journal de la Boucherie » qui, lui-même met en garde ses abonnés, évidemment les bouchers, sur les inconvénients qui pourraient leur être occasionnés au cas où ils ne feraient pas le poids.

Nous avons tenu à reproduire l'entrefilet de ce confrère à titre de docu-

Commission de fixation des prix d'achat

Sont élus par les planteurs du Lot: Délégués titulaires : MM. Alexandre Bernard, de Marmande, 4.148 voix ; Albert Solleville, de Marmande,

4.145 voix. Délégués suppléants : MM. Dussaud, de Couture--sur-Dropt (Giron-de), 4.340 voix ; Evrard, de Villenave (Hautes-Pyrénées), 4.332 voix; de Saint-Paul, de Saint-Naixent (Dordogne), 4.330 voix; Couderc, de Saint-Géry (Lot), 4.339 voix.

Enseignement primaire

Les instituteurs et institutrices suivants sont nommés: M. Coldefy de Marcilhac à Gramat. M. Bel, de Thédirac à Bagnac (ad-

joint). Mme Péré, institutrice dans la Corse, à Thédirac.

Mme Tassain, de Terry (Pern), à Mlle Rossignol, de Terrou à Terry.

Service vicinal

M. Germain Alcouffe est nommé cantonnier de 5° classe à Biargues (Cremps) en remplacement de M. Rollès, retraité.

Postes

M. Peyredieu facteur à Gourdon, est nommé facteur à Castelnau, M. Gras, facteur à Castelnau est

nommé facteur de ville à Montcuq. M. Lhorte facteur rural à Montcuq, est nommé à Gourdon.

M. Labie est nommé facteur rural Sauzet, en remplacement de M. Boisse, nommé facteur-receveur. M. Grenier, candidat militaire, est

nommé facteur rural, à Bretenoux.

Noyé

Vendredi, vers 2 heures 1/2, le jeune Miquel Ernest, soldat au 156° d'infanterie, en permission de 15 jours et son camarade Terret Raymond, 19 ans, demeurant tous les deux rue Neuve des Badernes étaient allés à la pêche en amont du Pont de St-Georges, en face la place St-Laurent.

Tous deux étaient sur une périssoire, lorsque, par suite d'un mouvement trop brusque, celle-ci chavira. Les deux jeunes gens tombèrent dans la rivière qui, à cet endroit est assez profonde.

Ils s'accrochèrent bien à la périssoire, mais celle-ci trop légère s'enfonçait sous la pression des deux malheureux jeunes gens. Toutefois, Terret qui savait nager put se sauver, quant à Miquel il coula.

Quand les secours arrivèrent, et que l'on put ramener le corps sur la berge, malgré tous les soins dévoués donnés par M. le Docteur Calvet, le jeune Miquel était mort.

Cette mort a vivement ému tous ceux qui connaissaient la famille Miquel : à l'imprimerie du Journal du Lot, on Mignel etpit, appelarés il "n laisse de bien vifs regrets.

Nous prions sa famille de vouloir bien agréer l'expression de nos sincères condoléances.

Arrestation

Nous avons relaté qu'une perquisition faite chez un chauffeur d'automobile avait permis de retrouver divers objets qui appartenaient à MM. Delcros et Fénelon.

A la suite de cette perquisition, un mandat d'arrêt a été décerné contre le nommé D... Pierre, 19 ans, né à Tournon d'Agenais, demeurant 26 rue du Château-du-Roi.

D... proteste de son innocence. Il a été écroué.

Ecroué

Le nommé Charles S... 49 ans, condamné par défaut à 3 mois de prison pour vol et abus de confiance par le tribunal correctionnel de Cahors, a été écroué à la prison de notre ville.

S... n'en est pas à sa première condamnation; il avait été arrêté à

Mandat d'arrêt

Un mandat d'arrêt a été lancé contre le nommé Kardek, directeur d'une tournée théâtrale qui donna une représentation au Palais des Fêtes.

Kardek, condamné à 6 mois de prison pour vol d'une valise à la gare, n'a pu être arrêté.

Jugement d'absence

Par jugement en date du 8 septembre 1923, le tribunal de première instance de Gourdon (Lot) a déclaré l'absence de Labarrière (Henri), cultivateur, né à Caniac, canton de Labastide-Murat (Lot), le 19 octobre 1869, fils de Jean-Baptiste et de Marguerite Andrieu, marié, le 23 avril 1903, avec Rachel Dauphin, domicilié en dernier lieu à Caniac (Lot), disparu il y a douze ans.

Vandalisme

Il y a quelques jours, les membres de la Société du Tennis constatèrent que des personnes avaient pénétré dans l'enclos de Labarre où est installé le tennis, et que des dégâts avaient été commis.

Jeudi, ils eurent le regret de voir qu'une fois de plus le tennis avait été visité, que des piquets avaient été arrachés et que la cabane avait été cam-

Tout récemment, un individu fut surpris au moment où il pénétrait dans la cabane,: il put s'enfuir, mais il oublia d'emporter sa casquette.

Cette casquette est actuellement au hureau de police, et on espère bien qu'elle permettra d'identifier son propriétaire.

Lycée Gambetta

Notre vieux lycée est tout heureux de saluer son premier Capitaine de Corvette, depuis le rétablissement de ce grade! Ce matin j'ai adressé mes félicitations à notre jeune compatriote Jarry Marcel, officier supérieur, à 35 ans et brevet de l'Ecole Supérieure de la Marine! Bravo! Nous en sommes fiers ainsi que ses heureux parents. C'est un futur amiral.

Le Quercy maintient sa réputation: « C'est la corvette,

Qui leste et coquette!!! » Ant CHÉRY.

Déclaration d'association Déclaration a été faite et însérée au Journal Officiel, de la constitution de l'association « la Diane de Gironde » dont le but est la destruction des animaux nuisibles.

Siège social: Gironde, commune de Cours.

Société de secours mutuels

Sont approuvés les statuts de la Société de secours mutuels dite : « Le Soutien Mutuel des membres de l'Enseignement primaire, public et laïque français. » (Section du Lot).

Accident

Un apprenti monteur du dépôt des machines de la gare de Cahors, M. René Maratuech, âgé de 19 ans, réparait une locomotive lorsqu'en changeant une pièce métallique il eut l'annulaire de la main gauche écrasé et le dos de la main tailladé par une bavure de fonte. Cette blessure exigera un repos forcé de huit jours.

Fête votive

La jeunesse de Bégous-Cahors, organise la fête votive pour les 4 et 5 novembre.

Rien ne sera négligé pour donner plus d'éclat possible à cette fête qui obtient chaque année un vif suc-

Cylindrages à Vapeur Opérations probables dans la semaine

du 29 octobre au 4 novembre 1923 Répandage et cylindrage sur les voies in-

diquées ci-après;
Route Nationale, nº 111, entre 36 km. 500 et 37 km. (abords d'Arcambal);
Chemin de Grande communication, nº 24, entre 13 km. 200 et 14 km. 200 (abords de Cé-

nevières); Chemin de Grande communication, nº 43, entre 5 km. et 5 km. 700 (entre Cénevières

Chemin de Grande communication, nº 37, entre 18 km. et 18 km. 260 (abords d'Albas); Chemin de Grande Communication nº 8, entre 20 km. 400 et 22 km. 700 (vers la Riviè-Tribunal correctionnel

Audience du 25 octobre 1923 COUPS ET BLESSURES Henri Courréjou est condamné, pour coups et blessures, à 1 mois de prison avec sursis.

ENCORE DES COUPS Le sieur Paganel, d'Arcambal est condamné, pour avoir porté des coups son et 50 fr. d'amende. DIFFAMATION

Le sieur Thévenot, cordonnier, est condamné à 16 fr. d'amende et à 50 fr. de dommages-intérêts pour diffamation envers M. Mas, principal clerc d'avoué à Cahors.

CHRONIQUE SPORTIVE

Foot-ball Rugby

F. C. Lézignan (11° série) R. contre: Aviron Cadurcien (1)

Dimanche 28 octobre, à 15 heures Lézignan déplace à Cahors un excellent quinze, qui, en match amical, vient de battre le S. O. Narbonnais (1) par un score assez élevé.

Voilà une occasion de plus donnée d'abord à notre 1re équipe de parfaire l'entraînement en cours, et au public cadur-cien d'assister à de belles phases de Rug-

L'équipe cadurcienne mérite, par sa bon-ne volonté, sa cohésion et son cran d'attirer au stade Lucien Desprats, le plus grand nombre de spectateurs. Hier, Cahors semblait bouder à l'A. C. et ne se pressait guère sur les touches avi-

ronnaises Aujourd'hui la bonne impression produite par deux matches amicaux, confir-mée par une partie superbe de Champion-nat, a conquis définitivement les faveurs

de lous les sportifs. Demain, les indifférents eux-mêmes auront à cœur d'applaudir ces jeunes hom-mes qui pratiquent avec amour, un sport, animé, sain, agréable à l'œil, et surtout émotionnant au premier chef.

Football-association

Demain dimanche, en ouverture du match Aviron Cadurcien, Football-club-Lézignanais, la section P. O. de l'Aviron, donnera la réplique aux jeunes du Patronage St-Louis. Le coup d'envoi sera donné à 2 h. 15.

Véloce-Sport Cadurcien

Comme nous l'avons annoncé la 2e sortie officielle du Véloce sport cadurcien aura lieu le dimanche 28 octobre. Le départ est fixé à 13 heures au siège de la société Café de la promenade; l'intinéraire choisi est : Cahors St Géry. (20

kil). avec un arrêt de 1 h. 30 à Vers, au Les sorties organisées par le Véloce, ne sont nullement des courses, donc pas utile d'être un as de la route pour prendre part à ces petites randonnées ; la marche en est règlée par le Capitaine et lieutenant de Route qui tiennent la tête de la colonne en règlant le train à une moyenne de 15

kil. à l'heure. Ces sorties ont le but de développer le goût du sport vélocepédique, l'esprit de discipline et de franche camaraderie.

Nous espérons que les Vétérans et les jeunes fervents de la pédale se rendront à cette promenade sportive.

Les membres qui par suite d'omission ou d'adresse incomplète n'auraient pas reçu de convocation individuelle et qui voudraient bien participer à cette sortie voudront bien se rendre à 13 heures au Café de la Promenade.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer la suite de notre intéressant feuilleton à notre prochain

Lorsque les heureux de la terre, Aux bains de mer se reposaient, Loin des chaleurs caniculaires, Les bons Viticulteurs soufraient, En silence, graves et dignes, Sous le chaud soleil aveuglant, Ne voulant pas que, dans leurs vignes, La récolte restât en Plants! Pour avoir vignobles prospères,

Et de Forts Ceps étant férus, Ils replantaient, sans nul mystère, Car ce sont des Fouilleurs de Crus! Malgré les orages, la grêle, Les Milldious, tous restaient sereins; On doit féliciter leur zèle, Ils eurent tous l'Esprit Dévin!

Leurs efforts, leur persévérance, Leur confiance, en le lendemain, Ont reçu l'ample récompense; Ils n'ont pas vendangé en Vain! Ils peuvent dire avec justesse:

« Notre pétillant vin nouveau, O belle anné' de sécheresse, N'est pas du tout Vin de Ton Eau. » Pendant Juin, Juillet, Août, Septembre, Phébus en mûrisseur expert, Jetant aux grains, rubis et ambre, Fit éclore ce Vin de l'Air.

Car, ma foi, on peut bien le dire, Tous les Crus de notre Quercy Depuis Cantegal jusqu'à Vire Ne vont pas trop mal, Dieu Bercy! Non pareils à ceux de Champagne Qui travaillent à se pousser, Nos vins de plaines, de montagnes, Ne se sont jamais fait Mousser! Ils sont ennemis des réclames, Et surtout des bruits incongrus, Des Extra-Dry, qui, sur mon âme, Prêtent bien plus haut que leur cru. Et si, parfois, les soirs de fête, Nos vins nouveaux, si savoureux,

Mettent folie, ivresse en tête, Ce n'est que Péché Capiteux! Dans mon cerveau, ce vin pétille. Percons donc les tonneaux ventrus, Tiens, Mignonne, voici L'Avrille, Bois ces réflexions d'un Grand Cru!

Armand LAGASPIE.

ETAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 20 au 27 octobre 1923 Naissances

Delage Laure, rue Président Wilson. Barthe Adolphe, Cabessut.

Publications de Mariages Teulières Pierre, sergent au 5° bataillon d'Afrique et Bonnet Geneviève, ouvrière d'imprimerie.

Roudel Pierre, propriétaire à Cahors et Janicot Marie, infirmière, à Paris. Sabrié Germain, négociant et Cambou

Jeanne, s. p., à Cahors. Détienne Raymond, dessinateur au P. O., à Limoges et Cabanes, Simone, s. p., à Cahors.

Mariages Lacroix Alfred cultivateur, et Miquel

Marie-Louise, s. p.

Vertut Daniel, employé au chemin de fer et Malique, Elise, s. p. Décès Montagne Fernand, employé de commerce, 25 ans, rue Nationale, 54.

Bessou Guillaume, employé des chemins de fer, 27 ans, Cabessut. retraite, 75 ans, avenue de la Gare, 7.

Selves Augustin, ancien cordonnier,

79 ans, rue St-Georges, 11. Calmel Jean, cultivateur, 44 ans, Labéraudie. Cousset Elisa, épouse Cure, s. p., 54 ans, rue Président Wilson.

phe, 17, rue Neuve des Badernes. AU PALAIS DES FÊTES SAMEDI 27 — DIMANCHE 28 L'Epreuve du Feu

Miquel Ernest, conducteur-typogra-

Légende dramatique, d'après l'œuvre de M. BERGMAN

M. BERGMAN

Le journal « Le Cinéma » dit de ce film :
il a été applaudi avec raison car il est d'une
réalisation irréprochable. La richesse des
costumes, la beauté de la mise en scène
donnent parfois au film un caractère d'enluminures de manuscrits de la Renaissance
italienne. Ce film sera très goûté par les
artistes, par les lettrés et aussi, pourquoi
pas? par le grand Public. L'action en est
assez belle, l'exécution assez remarquable
pour intéresser et émouvoir la grande foule. pour intéresser et émouvoir la grande foule. Ursule c'est Jenny Hasselquist, l'érudite et belle danseuse des ballets suédois de Rolf de Maré. Elle s'est montrée à nous comme de Mare. Elle s'est montree à nous comme une merveilleuse tragédienne, figure de rêve et de légende qui s'est faite femme pour la beauté. Les costumes sont d'une richesse inouïe. Il en fallut environ 400 dont 80 robes de moines et une robe ignifugée que Mme Hassel porta en traversant les flammes, cette scène n'étant nullement truquée.

Gaumont actualité, documentaire. Quel drôle de cirque, comique, 2 parties. L'AFFAIRE DU COURRIER DE LYON, 4e épisode.

ORCHESTRE

MAISON LASVENES 10, rue Maréchal-Foch, 10, CAHORS

La plus importante spécialité de Vêtements de la Région

Ses complets et pardessus pour HOMMES, d'une coupe et d'un fini rréprochables, depuis 95 fr. Ses paletots de dames, d'un chic parfait, depuis...... 59 fr.

Son Rayon pour Garçonnets et Fillet-les est le mieux assorti de la Région. Demander le Catalogue Hiver

ROYAL-CINEMA Samedi 27, dimanche 28 (matinée et soirée) NOBLESSE DE CŒUR

Histoire de Brigands Fantaisie Comique ACTUALITÉS LOCATION: Le Samedi de 2 h. à 6 h.

Grande Comédie Dramatique

** La semaine prochaine: LA DAME AUX CAMÉLIAS

Imp. Coueslant (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE.

Couleurs variées — Prix modérés Chez Monsieur Etienne ILBERT 20, rue de la Croix - Cabessut

Bien retenir ceci : « Visiter, c'est être émerveillé » La Vente aura lieu les matinées des Dimanche, Lundi, Mardi, Mercredi et Jeud 1º Place du Marché (en face la Cathédrale); 2º Au Domicile, 20, rue de la Croix. Il est bon de se presser

Arrondissement de Cahors

Cazals

Le Foot-Ball. — Notre société de foot-ball association est définitivement constituée et des séances d'entraînement ont régulièrement lieu le dimanche. Nos équipes réalisent déjà des prouesses et M. Robert, négociant à Cazals, secrétaire de la jeune société, invite les clubs sportifs des environs, à lui adresser d'ores et déjà, des demandes de match.

Lalbenque

Syndicat de défense agricole. dimanche 14 octobre, a eu lieu à la Mairie, une importante réunion de la Chambre Syndicale, sous la présidence de M Courdesses, président.

M. le Président ouvre la séance, par l'éloge ému de M. Marty Joseph, notre secrétaire regretté, dont la mort prématurée, nous fait plus vivement sentir la per-

Le procès-verbal de l'assemblée générale est lu et adopté. En vertu de l'art. 10 des statuts, la Chambre syndicale, élit à l'unanimité, M.

Delon Auguste, secrétaire. On décide de créer des délégués qui dans les villages, assureront une liaison plus étroite avec le bureau.

La Chambre syndicale constatant le retard de quelques membres à payer leur cotisation annuelle, considérant que ce retard dû à la négligence, met le bureau en butte aux plus grandes difficultés, pour l'administration du Syndicat et ses relations avec la fédération des Associations Agricoles du Lot; estimant que ce flotte-ment entraîne des difficultés pour les commandes et livraisons de marchandises, dont les meilleurs syndiqués subissent seuls, les conséquences; décide à l'unanimité de faire pressentir à nouveau les retardaires et sur leur refus, de les considérer démissionnaires, si avant le 31 décembre 1923, ils n'ont pas payé leur cotisation ; pour les années suivantes, cette date est avancée au 1er juillet.

Une nouvelle commande d'engrais, livrable en décembre, va être faite, la souscription est ouverte et sera clôturée le 31 octobre. On est prié de faire les commandes avant cette date, à M. Palmary, Trésorier adjoint à Lalbenque. Avant de clore la séance, M. le Prési-

dent nous communique ses impressions, sur la mission d'études du Lot, dans le midi, dont il fit partie ; il nous tient longuement, sous le charme de sa parole, nous exposant avec sa précision habituelle, l'organisation et le fonctionnement des Coopératives vinicoles dans le midi, les résultats déjà obtenus. Il nous dit l'accueil enthousiaste dont ils furent l'objet, nous explique les diverses phases de la vinification et termine en exprimant le vœu, que chacun comprenant les bienfaits de cette union indispensable, pour la défense de nos intérêts, nous marchions sur les traces de ces grandes Associations et obtenions enfin des résultats tangibles.

Soturac

raxe au pain. — Le maire de Soiurac a pris un arrêté fixant le prix du pain ainsi

qu'il suit: Pains de 4 kilos et au-dessus, 1, 05 le lo; pains de 2 à 4 kilos, 1, 10; pains audessous de 2 kilos, 1, 20 le kilo.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Association des Combattants de la Grande Guerre. — Les Combattants et mutilés de la région de Figeac sont priés d'assister à la réunion qui se tiendra le mercredi 31 octobre prochain à 20 h 30 dans une des salles de la Mairie de Figeac. Ordre du jour. Organisation du banquet du 11 novembre prochain.

Les camarades ne faisant pas encore partie de la société seront les bienvenus et l'accueil le plus fraternel leur est réservé pour commémorer l'union fraternelle qui nous unira dans cette réunion.

Foot-ball. — Aujourd'hui dimanche 28

courant l'équipe première du G. S. F. recevra sur le terrain de Londieu l'excellent quinze du C. C. A. Capdenacois. Le même jour les équipes deuxièmes de

ces deux clubs se rencontreront à Capde-Nos équipes Figeacoises étant bien entraînées, nous leur souhaitons de nombreux succès.

Accident. - Alors qu'il travaillait au service de M. C. S..., route de Planioles Jean Gilrat a reçu sur un pied un gros bloc de pierre. Pharmacie de service. — Aujourd'hui dimanche la pharmacie Delmas près le

pont Gambetta, quai Legendre assurera le service pendant toute la journée. Collège des jeunes filles. — Nous appre-nons avec plaisir que Mlle Odette Battut de Camburat, élève du Collège des jeunes filles de notre ville qui, en juillet dernier, avait été admissible au baccalauréat sciences-langues vient de passer avec succès l'oral et qu'elle est définitivement

admise. Ce succès mérite bien d'être ajouté aux nombreux résultats obtenus par notre collège et qui sont tout à l'honneur des distingués professeurs.

Espédaillac

Concours agricole. - Le concours agricole a eu lieu dimanche matin suivi d'un banquet de 80 couverts. Ce concours de la race ovine a très

Au banquet des discours ont été pro-noncés par MM. Loubet, sénateur; Del-mas, député; Miramont, président du Comice; Vayssié, secrétaire général. MM. Delpon, conseiller général; Besombes, conseiller d'arrondissement; de nom-

breux maires, les membres de l'Office agricole, M. Lafon, directeur des services agricoles, les experts du concours assistaient St-Sulpice

Carnet blanc. - Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de notre com-patriote M. Sénat Gabriel avec la toute gracieuse Mlle Toulzat Florence domiciliée à Barbes, commune de Marcilhac. Aux futurs époux nos meilleurs vœux de Conseil municipal. - Le Conseil muni-

cipal de la commune de St Sulpice s'est réuni Dimanche matin à 10 heures sous la présidence de M. Magné Cyprien, Maire. L'ordre du jour concernait les répara-

DISTILLATION SUR LE VIN MOUSSEUX | Grande spécialité de Chrysanthèmes | tions à ceffectuer aux bâtiments commu A l'unanimité le projet présenté par M le Maire a été approuvé.

Arrondissement de Gourdon

Mourdon

Pharmacie ouverte lundi. - C'est la pharmacie Pons qui restera ouverte aprèslemain lundi 29 courant.

Le beau temps est revenu. - Nous jouissons depuis quelques jours d'une tempé-rature exceptionnelle qui favorise tous les travaux. Les semailles se font dans des conditions parfaites.

Espérons que ces belles journées très chaudes et bien ensoleillées dureront encore quelque temps et nous feront trouver l'hiver moins long et moins triste

Déclaration d'animaux atteints de maladies contagieuses. — Deux propriétaires de la région, l'un du Vigan, l'autre de Payrignac, ayant omis de faire la déclaration prescrite par la loi sur les animaux atteints par la fièvre aphteuse, le service vétérinaire sanitaire du Lot a saisi le parquet de Gourdon et des poursuites sont engagées contre les contreve-

Gramat

Enregistrement. - Nous avons appris avec plaisir que notre compatriote M. Planches, receveur de 4e classe à Egletons (Corrèze), ancien surnuméraire à Gramat, était nommé de 3e classe à Argentan (Orne). Sincères félicitations.

nants.

Dégagnac

A propos d'un vol! — Ces jours derniers, Mme X..., épicière à Dégagnac, prétendait avoir été victime d'un vol de la somme de 6.000 fr., elle porta plainte et la gendarmerie ouvrit aussitôt une enquête. Mme X... dit que ses soupçons se portaient spécialement sur un nommé

Y..., ouvrier travaillant au chemin de fer. L'enquête, qui fut très bien conduite, ne fit pas découvrir (c'était inévitable) le ou les coupables, mais mit en émoi toute la population de Dégagnac, quand on pro-céda aux confrontations qui suivirent les perquisitions. Celles-ci eurent pour résultat de confirmer que M. Y... qui avait prouvé tous les alibis désirés, était faussement accusé, ainsi que d'autres ou-vriers, non moins honnêtes que M. Y..., qui jouit, dans la commune, de l'estime

rénérale. Mais, au moment où l'enquête allait se clore, coup de théâtre! on annonçait une nouvelle stupéfiante : Mme X... a retrouvé son magot!

La nouvelle était exacte; mais il est exact aussi que d'honnètes ouvriers ont été accusés d'avoir commis un larcin, spécialement M. Y... Mme X..., qui avait simplement égaré son portefeuille entre des sachets de plombs et un sac de pommes, n'a pas été volée, mais elle a, par sa ténonciation, plus que calomnieuse, porté atteinte à l'honneur et à la considération l'honnêtes ouvriers.

Nous espérons que Mme X... fera le geste que lui commande le devoir en pareille circonstance!... Publications de mariage. — M. Léopold

Arènes, du village du Masteulat, com-mune de Dégagnac et Berthe-Marie Liarçou, du lieu dit Scalétous, commune de Saint-Clair. M. Marcel-François Gizard, du Masteulat. commune de Dégagnac et Léonie Bertrand, de Beauregard, commune de Con-

de Lasserre, commune de Dégagnac et Louise Manuail, de Pochfourque, commune de Salviac. M. Victor-Fabien Mercadié, du Mas-Blanc, commune de Dégagnac et Léontine

M. Etienne Valette, meunier au moulin

Jach, commune de Salviac Nous adressons à tous, avec nos compliments, tous nos vœux de bonheur.

Lavercantière Accident. — M. Costes Louis, propriétaire à Lavercantière, a eu une jambe fracturée par une charrette qui s'est ren-

Souhaits de prompte guérison. Salvizo Réunion des mutilés. — Dimanche 21 octobre eut lieu à Salviac, salle de la mairie, une réunion de mutilés pour entendre le camarade Tissandié délégué à la propa-

versée sur lui

gande de la Fédération ouvrière et pay-Nous ne formulerons pas d'appréciation sur les buts de cette association, altendons les résultats pour les juger. Quoiqu'il en soit, le succès fut relative-

ment important. On a toujours des succès

lorsque on promet les améliations du sorl

des personnes qui vous écoutent. En la circonstance, il est vrai de dire, que les auditeurs étaient le plupart des mutilés dignes de la reconnaissance du pays dont les revendications doivent être

En fin de séance un bureau fut cons-Dans les P. T. T. - Nous apprenons avec plaisir que notre jeune compatriole M. Félix Courbés, mutilé de guerre, figu-re avec le nº 28 sur la liste du classement pour l'emploi de facteur rural d'après le

journal officiel du 10 octobre 1923.

Toutes nos félicitations à notre compa-

LA FRANCE

et la Conférence internationale De New-York : La nouvelle de l'acquiescement de la France à une Conférence internationale a été très favorablement accueillie par la

M. Poincaré a en effet accepté la proposition de M. Baldwin de nommer une commission d'experts pour évaluer la capacité de paiement de l'Allemagne à une condition toutefois, c'est qu'il ne soit pas porté atteinte au Traité de Versailles.

La santé de Bonar Law De Londres : M. Bonar Law qui souffrait d'un refroidissement a en une rechute et a dû s'aliter.

DANS LA RUHR

De Berlin: Les pourparlers entre les industriels de la Ruhr et la compiesion de la compiesion de la Ruhr et la com mission des Ingénieurs seront repris aujourd'hui. Le gouvernement se de clare dispose la clare disposé à s'entendre dans la

mesure du possible avec les indusmesure du sujet des allocations de chômage au cas où le travail serait suspendu dans les mines lundi.

On ferme à Francfort A la suite de la proclamation de la grève générale la plupari des maga-sins de Francfort ont fermé.

Les bagarres de Hambourg De Berlin : On signale que le nombre des morts, au cours des bagarres de Hambourg est évalué à cent. Celui de name de de la côté des insurgés est très élevé.

Les Associations diocésaines

pe Rome : A la suite d'un entretien qui a eu lieu hier, entre M. Cambon, charge d'affaires de France et le Cardinal Gasparri, l'Agence Volta déclare que l'approbation du Parlement Franque l'arriguée nécessaire par le Vatican. Ce dernier attendrait ce vote pour autoriser un essai d'associations diocésaines.

AVIS DE DECÈS

Monsieur et Madame MIQUEL et leur

Monsieur Antoine MIQUEL;
Madame Veuve PARAYRE;
Les familles MIQUEL, BOUYSSET de alamane, PARERRE, COUDERC, MULÉ. DURADOU et tous les autres parents. ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de

Ernest WIQUEL

Caporal au 156° Régiment d'Infanterie Armée du Rhin

décédé accidentellement à Cahors, le 26 oclobre 1923, à l'âge de 21 ans, et les prient de vouloir bien assister à ses obsèques ui auront lieu le dimanche 28 octobre, à heures précises. Réunion à la maison mortuaire, 17, rue Neuve-des-Badernes.

REMERCIEMENTS

Madame et le Commandant A. MIQUEL et leurs fils, leurs parents et alliés remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie à l'occasion du décès et des obsèques du très regretté

Monsieur Augustin SELVE

ON DEMANDE UN APPRENTI Présenté par ses parents

BONNES RÉFÉRENCES S'adresser chez M. BLANC, armurier boulevard Gambetta, CAHORS

Hôtel du Midi (Blanchez, propriétaire)

rue Brive, Cahors CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

MM. Constant et Leclercq, s's Prennent des pensionnaires. Prix modérés

FOURRURES

Grand assortiment de manteaux, fours, cravates, renards, écharpes, manchons. Manteau réclame en loutre, gar-niture col opossum doublé soie : **480 fr.** Mme BARDY, en face la Poste.

A VENDRE Grains, Pommes de terre de consommation et semences bonnes variétés. Ecr. à RIVIÈRE-FLOCH, Rosporden (Finistère).

Agent-général Recherche courtiers d'assurance - Vie Bonnes commissions

Sadresser au Bureau du Journal

MACHINES A TRICOTER rondes et toutes jauges. Aiguilles, Accessoires, Laines, Coton, Fils. Catal. échantillons et apprentissage gratuts. LA LABORIEUSE, 35, cours Pasteur, BORDEAUX.

Ondemande un ménage

Ayant de bonnes références Pour Propriété située à proximité de Cas-lelnau-Montratier. L'homme, bon vigne-ron; la femme, basse-courrière et soins ménagers, travaillant tous deux. Ecrire à M. **PÉRIER DE FÉRAL**, 3, place des Vosges, à PARIS.

Roussillon et Corbières BEDRIGNANS, RIVESALTES (Pyr-Or.) esentants sérieux clientèle bourgeoise

A VENDRE Cheminée « Deville » à feu visible

Très bon état S'adresser: 21, rue Cheval-Blanc, Cahors.

A VENDRE

Fers chevaux et mulets neufs de stock

à 5, origines allemandes, 60 frs les Allos wagon Arras (P.-de-C.). S'adres-CHEVERT, Mélaux, ARRAS.

ETUDE

Maître DU MAS NOTAIRE A CAHORS

VENTE DE MOBILIER

Le mardi trente octobre mil heurent vingt-trois, à quatorze heures, à CAHORS, rue Lastié, rede Maître DU MAS, à la vente aux de la succession de dame Thérèse lables, chaises, linges, etc... chaises, linges, etc... abjets seront payés comptant les mains du notaire sous-

Signé: DU MAS.

UN BON CONSEIL

Faites vous-même un litre de bon vin fortifiant avec la Quintonine. Il suffit de verser un flacon de Quintonine dans un litre de vin rouge pour obtenir immédia-tement le meilleur fortifiant pour tonifier le sang, les nerfs, les os et pour guérir la faiblesse, la fatigue, le surmenage, l'épui-sement, la lassitude, l'anémie et la neurasthénie. La Quintonine relève l'appétit, facilite la digestion et donne aux personnes fatiguées la vitalité nécessaire pour devenir fortes, robustes et résistantes comme celles qui respirent la santé.

La Quintonine est un extrait concentré à base de quinquina, kola, coca, cacao, fer et glycérophosphate de chaux; elle est cinq fois plus active que l'extrait de quinquina et d'un goût plus agréable. Le flacon, dose pour un litre de vin for-

Pharmacie Orliac à Cahors.

ATELIER DE MÉCANIQUE de précision

exécute travaux de tour, fraisage, ajustage, cémentation et toutes constructions mécaniques. PRIX MODÉRÉS

S'adresser : Société MESA Avenue de l'Abattoir, à CAHORS

Madame CHAMBON

CORSETS SUR MESURE Choix de coutils

Réparations - Transformations Ceintures orthopédiques — Soutiens-Gorges 5, place de la Citadelle - CAHORS

Grains & Fourrages

Engrais, Pommes de terre de consommation et pour bétail GROS & DEMI-GROS A. CONDUCHE, place Rousseau. CAHORS



Je teins moi-même

tous mes vêtements, je les rends neufs, en les faisant simplement bouillir, oui... bouillir avec des paquets de Teinture

une couleur franche, fixe, ne brûlant pas l'étoffe.

30 nuances différentes EN VENTE PARTOUT Dependent Notice gratuite à Ve O. LEGRIS et Fils, Verseilles

RELIGIEUSE donne secret pour guérir: Pipi au lit et Hémorroïdes. Maison Néra, à Nantes.

TRICOTAGE MÉCANIQUE PARISIEN

Il n'en coûte rien...

De se renseigner et de voir les beaux modèles, les prix, le grand choix de laines unies et chinées, pour tous Vêtements de Dames et Enfants, faits sur mesure et livrés rapidement.

Vous déciderez ensuite!!! Réparation et transformation de tous Vêtements

Madame Lahontâa jeune, 16, rue Lestieu et 15, rue Fondue-Basse (2º étage),

ETUDE

M. Jean FABRE

NOTAIRE A CAHORS 2, rue François Caviole

Suivant acte recu par Maître FABRE, notaire à Cahors, le dix-neuf octobremil neuf cent vingt-trois

M. Maurice GUITARD, voiturier, demeurant à Cahors, rue du Portail

Alban, no 21, a vendu à M. Arthur ROQUES, cocher, et Madame Rosa ALBERT, Veuve Louis CASSAN, demeurant à

Cahors, rue Lastié, nº 7, Le Fonds de Commerce de Louage de Voitures qu'il exploite

à CAHORS, rue Fondue-Haute et rue Saint-André, numéro 1 Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la présente insertion à Cahors en l'étude de Maître FABRE.

Pour deuxième insertion: J. FABRE.

Hôtel de Vente 4, rue Blanqui, à CAHORS

OCCASIONS

Actuellement grand choix d'Armoires lingères, Buffet, Buffet-dressoir, Bureau ministre, Bibliothèque, Coffres-fort, Secrétaire, Bicyclette homme, 2 machines à écrire, Table toilette, Cuisinière, Fourneau à gaz, Voiturette enfant, 2 Meubles anciens bon état, et ouvrages divers reliés (« Illustration » et « Tour du Monde »). En outre un choix de lits en fer une place, et lits noyer une et deux pla-

Ouvert tous les jours

la Méthode LEROY CHUTES de WATRICE DÉPLACEMENTS des ORGANES

pourquoi continuer dans la gêne et la soufrance, à porter de vulgaires bandages plus dangereux que la hernie elle-même? Grâce à la Méthode LEROY, 75, Faubourg Saint-Martin, à Paris, qui fait disparaître immédiatement toute Hernie ou Descente et en assure la Guérison rapide veus von en assure la Guérison rapide, vous ver-rez la fin de vos douleurs. N'hésitez plus, Monsieur LEROY, de Paris, le Maître de l'art Herniaire, à la loyauté et la comence universellement reconnue par plus de 40 ans de succès et des milliers de Guérisons annuelles, mérite bien votre con-fiance ainsi que le démontrent encore ces récentes Attestations :

Escarrie Louis, à Pichemayres par Cabrerets (Lot).
Cavalie Etienne, à Pierre-Pointue à Aiguil-lon (Lot-et-Garonne). Corbefin, au Maigneau par Marmande (Lot-et-Garonne).

TOUS GUÉRIS EN QUELQUES MOIS De telles preuves parlent mieux que les grandes réclames. Aussi notre devoir est d'engager tous les intéressés à ne plus attendre et d'aller voir l'éminent spécialisle qui recevra à:

FIGEAC, samedi 27, Hôtel des Voyageurs. GOURDON, dimanche 28, Hôtel de l'Ecu de

SOUILLAC, lundi 29, Hôtel Moderne.
LALBENQUE, mardi 30, Hôtel Delterf.
MONTCUQ, mercredi 31 octobre, Hôtel du
Lion d'Or.
CATUS, jeudi 1er novembre, Hôtel de la CroixBlanche.
VAYBAC, vendredi 3, Hôtel Delmont VAYRAC, vendredi 2, Hôtel Delmont. CAHORS, samedi 3, Hôtel des Ambassa-

CARLUX, dimanche 4, Hôtel Bourgès. DOMME, lundi 5, Hôtel Durand. Salle de Vente

Dépôt, vente et achat de meubles et bibelots anciens

62, rue E. Zola, à CAHORS

TRANSPORT - DÉMÉNAGEMENTS

et Location Automobiles

G. RIVIERE, Mécanicien Bureaux: 2, place Rousseau, CAHORS

Prix les plus réduits

CONFECTIONS POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS

La Maison CHABERT

67, Boulevard Gambetta, 67 (En face l'Hôtel des Ambassadeurs)

Prévient sa nombreuse Clientèle qu'elle vient de recevoir un Stock de Marchandises d'hiver à des prix défiant toute concurrence. Malgré la hausse, le prix de ces marchandises sera maintenu sans majoration.

GRAND ASSORTIMENT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL, NOIR GARANTI INDESTRUCTIBLE LINGERIE POUR HOMMES

Tous nos Imperméables Marque LALORRAINE sont garantis sur facture

LA MAISON est ouverte les DIMANCHES et JOURS DE FÊTES toute la journée

Etudes de Me ROUSSILLE, notaire à Latronquière et de M. NUVILLE, docteur en droit, avoué à Figeac (Lot successeur de Mes Vival, Malrieu et Loubet

Adjudication fixée au DIMANCHE DIX-HUIT NO-VEMBRE MIL NEUF CENT VINGT-TROIS, à OUATORZE HEURES, en la Mairie de Montet-et-Bouxal, devant Me ROUSSILLE, Notaire à Latronquière.

En exécution d'un jugement sur requête rendu par le tribunal civil de Figeac le cinq juillet mil neuf cent vingt-trois, enregistré.

Il sera procédé le DIMANCHE DIX-HUIT NOVEMBRE MIL NEUF CENT VINGT-TROIS, à QUA-TORZE HEURES, en la mairie de la commune de Montet-et-Bouxal, devant M° ROUSSILLE, notaire à Latronquière, commis à cet effet, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, indivis entre parties.

Cette vente est poursuivie à la requête de:

1º Monsieur Jean, dit Paul, BOU-DOU, propriétaire agriculteur, demeurant au Rieu, commune de Saint-Cirgues;

2° Monsieur Auguste DESCAR-GUES, propriétaire agriculteur, ancien maire de St-Cirgues, domicilié au Cros, commune de St-Cirgues, agissant comme tuteur datif des mineurs Louis, Auguste et Frédéric CROS, issus du mariage des époux Jean-Pierre CROS et Philomène DESCARGUES,

Licitants ayant Me NUVILLE pour Elle aura lieu en présence ou

lui dûment appelé de Monsieur Baptiste FAUBERGE, propriétaire et meunier, demeurant au Moulin de Siran, commune de Montet-et-Bouxal, pris en qualité de subrogé-tuteur des mineurs CROS sus-nommés.

DESIGNATION

Immeubles à vendre

Les immeubles à vendre sont situés au lieu dit Loustalou, près le hameau de Siran, sur la commune de Montet-et-Bouxal.

Ils comprennent: 1° un petit bâtiment construit en pierres, couvert en tuiles cannelées, à l'usage d'habitation et d'étables, paraissant édifié sur le nº 351, sertion A du plan cadas-

tral de ladite commune; 2° un petit jardin;

3° une terre gazonnée; 4° et un petit bois châtaigner. Le tout d'un seul tenant, paraissant porté au plan cadastral de la-dite commune, section A, sous les n°s 344 p., terre pour une contenance de trente-six ares quarante-cinq centiares, et 351, bruyère, pour une contenance de vingt-sept ares quarante centiares, et confrontant dans son ensemble à propriétés de Truel Auguste, de Siran, de Fau-verges, du Moulin de Siran et d'Is-

sertes, de Siran, et à chemin public. Le cahier des charges, clauses et conditions de la vente, dressé par Me Roussille, notaire à Latronquière, commis à cet effet, a été déposé en son étude, où chacun peut en prendre connaissance.

Les frais de poursuite de vente seront payables en diminution du prix d'adjudication.

LOTISSEMENT

MISE A PRIX

L'adjudication desdits immeubles aura lieu aux jour, lieu et heure sus-indiqués, en un seul lot, sur la mise à prix de quinze cents fr., 1.500 fr.

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales qu'il devront requérir ces inscriptions avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

Pour extrait certifié véritable, dressé en exécution de la loi du 23 octobre 1884 et du jugement du tribunal civil de Figeac, en date du cinq juillet mil neuf cent vingttrois, sus-énoncé.

Figeac, le dix-neuf octobre mil neuf cent vingt-trois.

L. NUVILLE, avoué.

Pour tous renseignements, s'adresser à Me NUVILLE, avoué poursuivant, et à Me ROUSSILLE, notaire à Latronquière.

CAHORS, IMPRIMERIE COUESLANT.



Maison de Paris

AUX 100.000 PALETOTS E. ABADIE

La plus ancienne et la plus importante Maison de Cahors Spécialisée dans les

MENTENTIS

Pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants

LA COUPE ÉLÉGANTE DE SES VÊTEMENTS LA QUALITÉ DE SES TISSUS LE CHOIX INCOMPARABLE SES PRIX SANS CONCURRENCE

Font la grande réputation de cette Maison

Le Bon Marché - La Qualité L'Élégance de nos Vêtements ONT FAIT NOTRE SUCCÈS

VOIR A NOS ÉTALAGES NOTRE BELLE SÉRIE DE PARGESSUS POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS En tissus moufion et ratine. Modèles exclusifs Imperméables des meilleures marques. Dépositaire des Torrilhons Paul ROUS, 12, rue Maréchal Joffre (Près la place)



ETRANGERS

D'immeubles en nature de Maison, Jardin, Terres, Vignes, Prés situés sur le territoire de la commune de Cazals, dépendant de la communauté ayant existé entre les mariés Baptiste JOUCLAS et Victorine BONNAFOUS et des successions de chacun d'eux ; quand vivaient, propriétaires, domiciliés à Gameau, commune de Cazals.

L'adjudication aura lieu le VENDREDI VINGT-TROIS NOVEMBRE MIL NEUF CENT VINGT-TROIS, à DEUX HEURES de l'après-midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de la dite ville et par devant Monsieur le Président d'audience à ces fins commis.

Qu'en vertu et en exécution d'un jugement rendu par défaut par le Tribunal Civil de Cahors, le vingtneuf juin mil neuf cent vingt-trois, enregistré et signifié, par lequel jugement sont ordonnées les liquidations et partage de la communauté ayant existé entre les mariés Baptiste JOUCLAS et Victorine BONNAFOUS et des successions de ces derniers, quand vivaient propriétaires à Gameau, commune

et qu'à la requête, poursuite et diligence de Monsieur JOUCLAS Antonin, dit Rémy, domicilié à Salviac, chez Monsieur Vayssié, demandeur, ayant Maître Jean ME-RIC pour avoué constitué, avec élection de domicile à Cahors, en son étude, d'une part.

En présence ou eux dûment appelés de Madame Eugénie JOU-CLAS, épouse du sieur LAUMONT Pierre, cultivateur, et ce dernier pris tant en son nom personnel que pour assister et autoriser son épouse, domiciliés ensemble à Gameau, commune de Cazals, défendeurs, co-licitants défaillants faute d'avoir constitué avoué, d'autre

Il sera procédé, le VENDREDI VINGT-TROIS NOVEMBRE MIL NEUF CENT VINGT-TROIS, à DEUX HEURES de l'après-midi, en l'audience des criées du Tribunal Civil de Cahors, par devant Mon-

dernier enchérisseur, les étrangers admis, des immeubles ci-après décrits et désignés, et dépendant de imposable de trente francs. la communauté ayant existé entre les époux Baptiste JOUCLAS et Victorine BONNAFOUS et des successions de chacun d'eux, décédés à Gameau, commune de Cazals, le mari il y a environ vingt-trois ans et la femme il y a environ trois ans.

Un cahier des charges contenant les clauses et conditions de la présente licitation a été dressé par les soins de Maître MERIC, avoué à Cahors, et déposé au greffe du Tribunal Civil de ladite ville le vingt-quatre octobre mil neuf cent vingt-trois, où toutes personnes peuvent en prendre connais-sance sans frais.

DÉSIGNATION

immeubles à vendre

TELLE QU'ELLE RÉSULTE DU CAHIER DES CHARGES

PREMIER LOT Le premier lot comprendra:

A la vente au plus offrant et numéro deux cent onze (211), section B, de la matrice cadastrale

Cette maison est construite en pierres et chaux et comprend une cave voûtée se trouvant au rez-dechaussée; au premier étage une cuisine et deux pièces, et au-dessus un grenier.

Cet immeuble est couvert de tuiles et confronte d'un côté à Cary et de l'autre aux héritiers Bouges. Ladite maison est bâtie sur un jardin complanté d'arbres fruitiers, terre labourable et bois, le tout figurant sous les numéros deux cent sept (207), deux cent huit (208), deux cent onze (211), deux cent douze partie (212 p.) et deux cent treize (213), section B, troisième classe, de la matrice cadastrale de Gameau et de « Le Clos », commune de Cazals, d'une contenance approximative de trente ares et d'un revenu imposable de trois francs quarante centimes. Le jardin et le bois confrontent à Dupuis, à Cary et au chemin pu-

Le premier lot sera mis en vente sur la mise à prix de douze

1.200 fr. cents francs, ci ...

DEUXIEME LOT Il comprendra un immeuble en

On fait savoir à qui il appar- fins commis par le jugement pré- une maison située à Gameau, com- lement ensemencée en blé et maïs tre cents francs, perdue, situés à Combescure, à trois cents mètres environ de Gade ladite commune, et d'un revenu meau, figurant sous les numéros deux cent soixante et onze (271), deux cent soixante-dix-sept (277), deux cent soirante-dix-huit (278), deux cent soirante-dix-neuf partie (279 p.) et deux cent quatre-vingt partie (280 p.), section B de la matrice cadastrale de Cazals et d'une contenance totale et approximative de soixante ares et d'un revenu imposable de cinq francs sept centimes environ, confrontant à Cary, au chemin et aux héritiers

Bouges Le deuxième lot sera mis en vente sur la mise à prix de mille francs, 1.000 fr

TROISIEME LOT

Il comprendra un petit corps d'immeuble situé à la Combe dite « Le Carretal » près Gameau, figurant sous les numéros deux cent quatre-vingt-quatorze (294) et deux cent quatre-vingt-quinze (295), section B de la commune de Cazals, d'une contenance de soixante-dixsept ares environ et d'un revenu imposable de vingt-sept francs cinquante centimes, deuxième classe, en nature de vigne perdue, bois et friche et une partie en maïs, con-frontant à Bouges et au chemin. Ce troisième lot sera mis en

400 fr.

QUATRIEME LOT

Il comprendra un terrain en nature de pré, situé à Andredieu, commune de Cazals, figurant sous le numéro deux cent huit partie (208 p.), section A, deuxième classe de la matrice cadastrale de la commune de Cazals, d'une contenance approximative de vingt ares cinquante centiares et d'un revenu imposable de treize francs douze centimes, confrontant à Judeau, de Cazals, et à Fillol, de Gameau. Le quatrième lot sera mis en

vente sur la mise à prix de douze cents francs, ci 1.200 fr.

MISE A PRIX

Les quatre lots, constitués comme il est dit ci-dessus, seront mis en vente sur les mises à prix respectives suivantes:

Premier lot 1.200 fr Deuxième lot ... 1.000 fr. 400 fr. Troisième lot ... Quatrième lot 1.200 fr

NOTA

Par suite d'erreurs ou modifications possibles lors ou depuis la confection du plan cadastral, il est formellement expliqué que l'indication des numéros cadastraux et des contenances est purement énonciative et que par suite la désignation ci-dessus donnée n'engage en rien la responsabilité du poursuivant et de son avoué.

BAISSE DE MISE A PRIX

En vertu et en exécution du jugement précité Monsieur le Président d'audience commis à la présente licitation est autorisé en cas de non enchères à baisser indéfiniment les mises à prix cidessus fixées.

BLOTTEMENT DES LOTS

En conformité du même juge-ment après l'adjudication partielle de chaque lot tous les immeubles seront remis en vente en un seul lot sur la mise à prix formée par le total des adjudications par-

S'il ne survient pas d'enchères sur le blottement les adjudications partielles seront maintenues.

PAIEMENT DES FRAIS

Tous les frais exposés jusqu'au jour de l'adjudication, ainsi que le droit proportionnel, seront payés par les adjudicataires en diminution des prix d'adjudication et proportionnellement à ces prix entre les mains de Maître MÉRIC, avoué poursuivant la présente licitation, dans les dix jours

de la vente. Pour extrait certifié conforme: L'avoué poursuivant,

J. MÉRIC.

Enregistré à Cahors, le mil neuf cent vingt-trois, , case trois francs.

Le Receveur : Signé : PONCHARRAU.

Pour tous renseignements s'adresser à Maître MÉRIC, avoué poursuivant, rédacteur du cahier des charges, lequel comme tous les autres avoués occupant près le Tribunal Civil de Cahors pourra être chargé d'enchérir.

tout d'un seul tenant, comprenant nature de terre labourable actuel- vente sur la mise à prix de qua-Etude de M° G. FONTANGES, Docteur en Droit, Avoué à Figeac (Lot), avenue de la Gare, Successeur de son père sieur le Président d'audience, à ces

Divers immeuloles

Situés sur les communes de Bannes et de St-Vincent

Canton de St-Céré (Lot)

Adjudication fixée au VENDREDI SEIZE NOVEMBRE MIL NEUF CENT VINGT-TROIS, à QUATORZE HEURES, au Palais de Justice, sis à Figeac, boulevard Président-Wilson

Il sera procédé, le VENDREDI SEIZE NOVEMBRE MIL NEUF CENT VINGT-TROIS, à QUATOR-ZE HEURES, au Palais de Justice, boulevard Président-Wilson, de-vant Monsieur SAUVETRE, juge suppléant au tribunal civil de Figeac, commis à cet effet, et, en cas d'empêchement, devant Monsieur le Président du siège, à la vente sur licitation, aux enchères publiques, de divers immeubles, ci-après désignés, dépendant de la communauté d'acquêts ayant exis-té entre Madame Marie-Germaine TEULIÉ et Monsieur Jean-Lazare MEYNIEL, quand vivait, proprié-taire-cultivateur, demeurant à Vielfoy, commune de Bannes (Lot), ainsi que de la succession de ce

Cette vente est poursuivie à la requête de:

1° Madame Marie - Germaine TEULIÉ, sans profession, veuve de Monsieur Jean-Lazare MEY-

2° Madame Marie-Gabrielle MEY-NIEL, sans profession, épouse de Monsieur René-Auguste SOULIÉ, propriétaire-cultivateur, et de ce-lui-ci, qui l'assiste et l'autorise, tous les sus-nommés demeurant et domiciliés à Vielfoy, commune de Bannes, licitants ayant Maître FONTANGES pour avoué,

d'une part,

liés tous deux actuellement à Petit-jean (Maroc), colicitants, défen-deurs défaillants faute de compa-

d'autre part.

DÉSIGNATION

Immeubles à vendre

LOTISSEMENT

MISES A PRIX

PREMIER LOT

1º Un enclos, composé de maison, pâtus, grange, étable et dé-pendances, situé sur la commune de Bannes, et au chef-lieu de la dite commune, paraissant porté au plan cadastral de la dite commune sous les numéros 588, 589 p., 590 p., 591 et 585 p., section C, pour une contenance totale de trentesix ares, treize centiares environ, Elle aura lieu en présence ou eux dûment appelés de Madame Marie-Louise MEYNIEL, sans profession, épouse de Monsieur Albert six ares, treize centiares environ, première et troisième classes, et pour un revenu matriciel d'ensemble huit francs, quatre-vingt-onze centimes, confrontant à la route,

dit Répelide, commune de Bannes, paraissant porté au plan cadastral de la dite commune sous les numéros 565 p. et 565 p., section D, pour une contenance totale de un hectare, soixante-dix-huit ares environ, deuxième et troisième classes, et pour un revenu matriciel d'ensemble quarante-deux francs, soixante-douze centimes, confron-tant à propriétés Diala, Laraufie, Nicou et à chemin;

3° Un immeuble en nature de châtaigneraie, sis au lieu dit « Suc del fau », commune de Bannes, paraissant porté au plan cadastral de la dite commune sous le numéro 564, section D, pour une contenance de un hectare, quarante-huit ares environ, première, deuxième et troisième classes, et pour un revenu de trente-trois francs, cinquante - cinq centimes, confrontant à propriétés Laraufie,

Salès et à route ;

4° Un immeuble en nature de pré, sis au lieu dit « Couderc de la Font », commune de Bannes, paraissant porté au plan cadastral de la dite commune sous le numéro 647, section C, pour une con-tenance de quarante-quatre ares environ, deuxième classe et pour un revenu de dix-sept francs, soixante centimes, confrontant à route de Leyme et à propriété Lassalle;

5° Divers immeubles en nature de châtaigneraie et pâtures, lieux dits « Les Castagnals », commune ble huit francs, quatre-vingt-onze de Bannes, paraissant portés au centimes, confrontant à la route, plan cadastral de la dite commu-

centimes, confrontant à propriétés

Lagarrigue et Lassalle; 6° Un immeuble, en nature de châtaigneraie, lieu dit « Les Castagnals », commune de Bannes, paraissant porté au plan cadastral de la dite commune sous le numéro 730, section D, pour une conte-nance de dix ares, dix centiares environ, troisième classe, et pour un revenu de un franc, vingt-un centimes, confrontant à propriété Lagarrigue et à route;

7° Un immeuble, en nature de châtaigneraie, lieu dit « Megié », commune de Bannes, paraissant porté au plan cadastral de la dite commune sous le numéro 656, section C, pour une contenance de un hectare, vingt-un ares environ, troisième classe, pour un revenu de quatorze francs, cinquante-deux centimes, confrontant à propriétés

Lassalle et Lagarrigue; 8° Un immeuble, en nature de pâture, lieu dit « Devèze de la Cabale », commune de Bannes. paraissant porté au plan cadastral de la dite commune sous le numéro 570 p., section D, pour une contenance de trente ares environ, troisième classe, pour un revenu de trois francs, soixante centimes, confrontant à propriété Salès et à ruisseau :

9° Divers immeubles, en nature de jardin et pâture, sis sur la commune de Bannes, paraissant por-tés au plan cadastral de la dite

En exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de Figeac, le trente mars mil neuf cent vingt-trois, enregistré et signifié;

Il sera procédé, le VENDREDI SEIZE NOVEMBRE MIL NEUF CENT VINGT-TROIS à QUATORroute, à propriétés Cazard et

Maury; 10° Divers immeubles, en nature de châtaigneraie et pâture, sis aux lieux dits « Lacombe » et « Bois del Prieu », commune de Bannes, paraissant portés au plan cadastral de la dite commune sous les nu-méros 574 et 575, section D, pour une contenance totale de deux hectares, cinquante quatre ares, quatre-vingt-dix centiares environ, troisième classe, et pour un revenu d'ensemble trente francs, cinquante-huit centimes, confrontant à propriétés Cazard, Diala et à chemin.

Mise à prix de ce lot: dix mille francs, ci 10.000 fr.

DEUXIEME LOT

1° Un immeuble, en nature de maison, sis au bourg de Bannes, paraissant porté au plan cadastral de la commune de Bannes sous le numéro 600, section C, pour une contenance de deux ares environ, confrontant à route, à enclos formant le numéro 1 du premier lot, et à propriété Maury;

2º Divers immeubles, en nature de prés, pâtures, bruyères, grange, pâtus, bois et châtaigneraie, lieu dit Vielfoy, commune de Bannes, paraissant portes au plan cadastral de la dite commune sous les nu-méros 514 p., 514 p., 515 p., 515 p., 516, 517 p., 518, 524, 525,

526, 528, 532 p., 532 p., 536 p., 536 p., 536 p., 538, 538 bis, 539, 540, 542 et 544, section D, pour une contenance totale de cinquante-huit hectares, douze ares, soixante-sept centiares environ, deuxième, troisième classes et classe unique, et pour un revenu d'ensemble sent de poursuite de surenchère, ainsi que les frais de toute nature, exposés pour parvenir à la revenue sur surenchère, seront payés vente sur surenchère, ainsi que les frais de toute nature, exposés pour parvenir à la revenue différence existant entre le predifférence pour un revenu d'ensemble sept cent cinquante-trois francs, quatre-vingt-huit centimes, tous ces immeubles confrontant à des immeubles appartenant en propre à Ma-

dame veuve Mayniel; 3° Un immeuble, en nature de bruyères, sis au lieu dit « Pech Pendit », commune de St-Vincent, paraissant porté au plan cadastral de ladite commune sous le numéro 539 p., section D, pour une contenance de un hectare, quatrevingt-douze centiares environ, sans classe, pour un revenu de quatre france, quatre contines, confines, conf francs, quatre centimes, confrontant à route de Leyme et à propriété de Madame Mayniel.

Mise à prix de ce lot: sept mille 7.000 fr. francs, ci

Tous ces immeubles, situés sur les communes de Bannes et de Saint-Vincent, seront vendus, tels qu'ils se poursuivent et se comportent, sans en rien excepter ni ré-server. Le cahier des charges, clauses et conditions de la vente, dressé par Maître FON-TANGES, avoué, a été déposé au greffe du tribunal civil de Figeac, où chacun peut en prendre connaissance.

Les frais de poursuite de vente seront payables en diminution du prix d'adjudication. En cas de surenchère du sixième, les frais de première enchère, de surenchère et

de son prix, à concurrence de la différence existant entre le premier prix d'adjudication et celui de l'adjudication à suite de surenchère, et, au cas d'insuffisance, en sus de son prix pour ce qui excedera cette différence.

L'adjudication des dits immeubles aura lieu aux jour, lieu et heures sus-énoncés, en deux lots, composés de la même manière que dessus con la mine des à prix sadessus, et sur les mises à prix, sa-

Le premier lot de dix mille francs, ci 10.000 fra Le deuxième lot de sept mille fr., 7.000 fr.

ci

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèque légale, qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du procès verbal d'adjudication. d'adjudication.

Pour extrait, certifié véritable: Figeac, le huit octobre mil neuf G. FONTANGES, avoné, signé. cent vingt-trois.

Pour tous renseignements, s'adres-ser à Maître FONTANGES, avoué à Figeac, y demeurant, Avenue de la Gare.